



## Une démarche originale

En été 1994 déjà le Forum de l'air proposait au Conseil d'Etat un premier paquet de mesures en faveur de la protection de l'air. Un concept d'information détaillé accompagnait ce premier rapport. En mai 1995 un crédit-cadre de Fr. 2'000'000.- destiné à la mise en œuvre de mesures concrètes de protection de l'air était à son tour adopté par le Grand Conseil.

A l'heure actuelle, plus de 40 mesures originales ont été concrétisées. Parfois simples, comme la formation des concierges en vue d'une meilleure gestion des chauffages, parfois complexes, comme le programme "City Car" à Martigny, ces expériences ont d'abord le mérite d'exister.

Anticipant l'ère du management environnemental et de la certification, le groupe "PME" a instauré une collaboration pragmatique entre Etat et entreprises par le biais de conventions environnementales.

Le groupe "Information", pour sa part, a conçu une remarquable exposition qui fut présentée dans la plupart des cycles d'orientation du canton.

Par divers aspects, la démarche du Forum de l'air se différencie fondamentalement des plans de mesures de protection de l'air élaborés unilatéralement par des experts de l'administration et dont la concrétisation s'avère souvent problématique.

Malgré les réticences initiales de l'office fédéral compétent, l'exemple du Forum de l'air figure aujourd'hui en bonne place parmi les exemples de développement durable reconnus par la Confédération.

L'effort se poursuit dorénavant par la généralisation des expériences-pilote. Les bulletins "Info Air" qui paraîtront régulièrement à la suite de ce n°1 ont pour ambition de les porter à la connaissance de tous les milieux intéressés. Merci de l'intérêt que vous leur porterez.

### EDITO

Jean-Jacques Rey-Bellet  
Conseiller d'Etat

### BILLET

Fernand Mariétan  
Président du Forum de l'air

## Qualité de l'air

Le Forum de l'air, un lieu de concertation pour améliorer la qualité de l'air

La préservation d'une ressource aussi vitale que l'air nécessite l'adoption de mesures de prévention et de protection. Mais l'expérience montre que face à la nature diffuse des sources de pollution et à la difficulté d'identifier clairement les effets et les causes comme de mesurer l'efficacité des mesures prises, le succès repose sur la convergence d'efforts de milieux très divers.

Le pari du Forum de l'air, c'est précisément de viser une amélioration de la qualité de l'air en recherchant la participation de tous les acteurs concernés (milieux économiques, instances administratives et politiques, cercles associatifs, experts techniques, etc.) plutôt qu'en édictant unilatéralement des mesures contraignantes souvent difficiles à appliquer. En misant sur la concertation, le Forum de l'air cherche à dépasser les situations de blocage en tenant compte de la faisabilité des propositions émises et donc à s'assurer de leur mise en œuvre effective.

Les résultats obtenus par les expériences pilotes conduites jusqu'ici sont positifs. Il s'agit maintenant de les consolider et de les faire connaître en vue de leur généralisation auprès des milieux professionnels concernés, des administrations et des usagers. Le présent support de communication devrait y contribuer largement.



Valais-tourism

## Pollution de l'air

Lorsque l'on parle de pollution atmosphérique, chacun a tendance à se tourner vers son voisin pour le désigner comme pollueur. En fait, en chacun de nous se cache un responsable de ce type de pollution. La plupart de nos activités contribuent en effet à la charge globale de l'atmosphère.

Des cadastres d'émission, établis par le SPE, il ressort en effet clairement que le transport automobile, le chauffage, les ménages, les PME et les industries émettent des quantités relativement importantes de polluants atmosphériques divers.

Comme la majorité de ces composés possède des effets toxiques, la loi sur la protection de l'environnement (LPE) prévoit un principe comprenant les trois étapes suivantes: contrôle préventif des émissions, mesure des immissions et limitation supplémentaire. Le contrôle préventif

oblige pour chaque installation le respect des normes d'émissions. Pour la mesure des immissions, le canton a mis en place depuis plus de 10 ans un réseau de surveillance de la qualité de l'air. Les résultats de ces mesures mettent en évidence pour certaines régions des dépassements des normes concernant les poussières, l'ozone (O<sub>3</sub>) et les oxydes d'azote (NO<sub>2</sub>).

Suite à ces divers dépassements, l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) oblige le canton à mettre sur pied un plan de mesures. Celui-ci consiste généralement à fixer des normes d'émission plus sévères que celles de l'OPair. Pour réaliser ce plan le Conseil d'Etat valaisan n'a pas voulu imposer des mesures sans tenir compte des milieux concernés. Il a donc, par le biais du Forum de l'air, opté pour une concertation élargie avec la participation de tous les acteurs intéressés par le problème de la pollution atmosphérique.

## Le Forum de l'air

Le Forum de l'air a pour tâche de proposer des mesures de protection de l'air et de contribuer à leur mise en œuvre. Depuis mars 1994, il fonctionne en groupes distincts travaillant autour des thèmes: transports et trafic, énergie et bâtiments, PME et artisanat, grandes industries. Il est accompagné dans sa mission par le Groupe information.

Présentation  
des groupes au verso